



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Etat de collocation et inventaire

Date de publication: SHAB 21.04.2023

Publications supplémentaires: KABVD 21.04.2023

Date de fin de visibilité prévue: 21.04.2028

Numéro de publication: KK04-0000033302

Entité de publication

Office des faillites de l'arrondissement de La Côte, Avenue Reverdil 2, 1260 Nyon

Etat de collocation et inventaire BIOPLANTS SA

Débiteurs:

BIOPLANTS SA

CHE-101.782.475

Le Vozy, route de Préverenges 1

1027 Lonay

Remarques juridiques:

Le créancier qui conteste l'état de collocation parce que sa production a été écartée en tout ou en partie ou parce qu'elle n'a pas été colloquée au rang qu'il revendique intente action contre la masse devant le tribunal du lieu de la faillite, dans les 20 jours qui suivent la publication du dépôt de l'état de collocation. S'il conteste une créance ou le rang auquel elle a été colloquée, il dirige l'action contre le créancier concerné.

Publication selon les art. 221, 249 et 250 LP.

Délai de contestation de l'état de collocation: 20 jours

Fin du délai: 11.05.2023

Délai de contestation de l'inventaire: 10 jours

Fin du délai: 01.05.2023

Lieu de dépôt des documents:

Office cantonal des faillites de l'arrondissement de La Côte

Remarques:

Des biens portés à l'inventaire font l'objet de revendication en propriété de tiers. Le délai pour contester la revendication et requérir la cession des droits de la masse est de 20 jours dès la présente publication.